

Décision n°2024-055
**Portant nomination du jury d'attribution des financements pour contrats
doctoraux spécifiques normaliens (« CDSN ») du 24 mai 2024**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon,

*Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics
d'enseignement supérieur ou de recherche ;
Vu le décret n° 2012-715 du 07 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École
normale supérieure de Lyon ;
Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon – M.
TRIZAC (Emmanuel)°
Vu la circulaire du 24 juin 2009 prise en application des dispositions du décret 2009-464 susvisé ;*

Décide

Article 1 : Membres du jury ayant voix délibérative :

Le jury d'attribution des financements CDSN du 24 mai 2024 est composé de :

Sa présidente :

- Emmanuelle Boulineau, Vice-Présidente aux Etudes

Des directeurs de départements de formation :

- | | |
|---------------------|--|
| • Cyril Charles | directeur du département de Biologie |
| • Belen Albela | directrice adjointe du département de Chimie |
| • Cédric Chambru | représentant la directrice du département d'Economie |
| • Pascal Koiran | représentant le directeur du département d'Informatique |
| • Christophe Cusset | directeur du département des Lettres et Arts |
| • Vanessa Guignery | directrice du département Lettres, Langues et civilisations étrangères |

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon.



- Bertrand Rémy directeur adjoint du département de Mathématiques
- Sébastien Manneville directeur du département de Physique
- Sophie Guérard de Latour directrice adjointe du département des Sciences Humaines
- Sylvain Parent directeur du département des Sciences Sociales
- Samuel Angiboust directeur du département des Sciences de la Terre

Article 2 : Personnes invitées n'ayant pas voix délibérative

Peuvent assister au jury d'attribution des CDSN, sans toutefois prendre part au délibéré, les personnes suivantes :

- Pascale Barthélémy responsable du suivi des contrats doctoraux - LSH
- Eric Freyssingéas responsable du suivi des contrats doctoraux - SEE
- Isabelle Baudino adjointe à la VPE en charge de la Formation et carrières en LSH
- Guillemette Ménot adjointe à la VPE en charge de la Formation et carrières en SEE
- Delphine Ponsot responsable du bureau du 3^e cycle

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa notification aux personnes intéressées et de sa publication sur le site institutionnel de l'école.

Article 4 : Exécution de la décision

Le directeur général des services et la Vice-présidente aux Etudes de l'Ecole normale supérieure de Lyon sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 19 avril 2024

Emmanuel TRIZAC

Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon